Ecrit par Echo du Mardi le 2 avril 2025

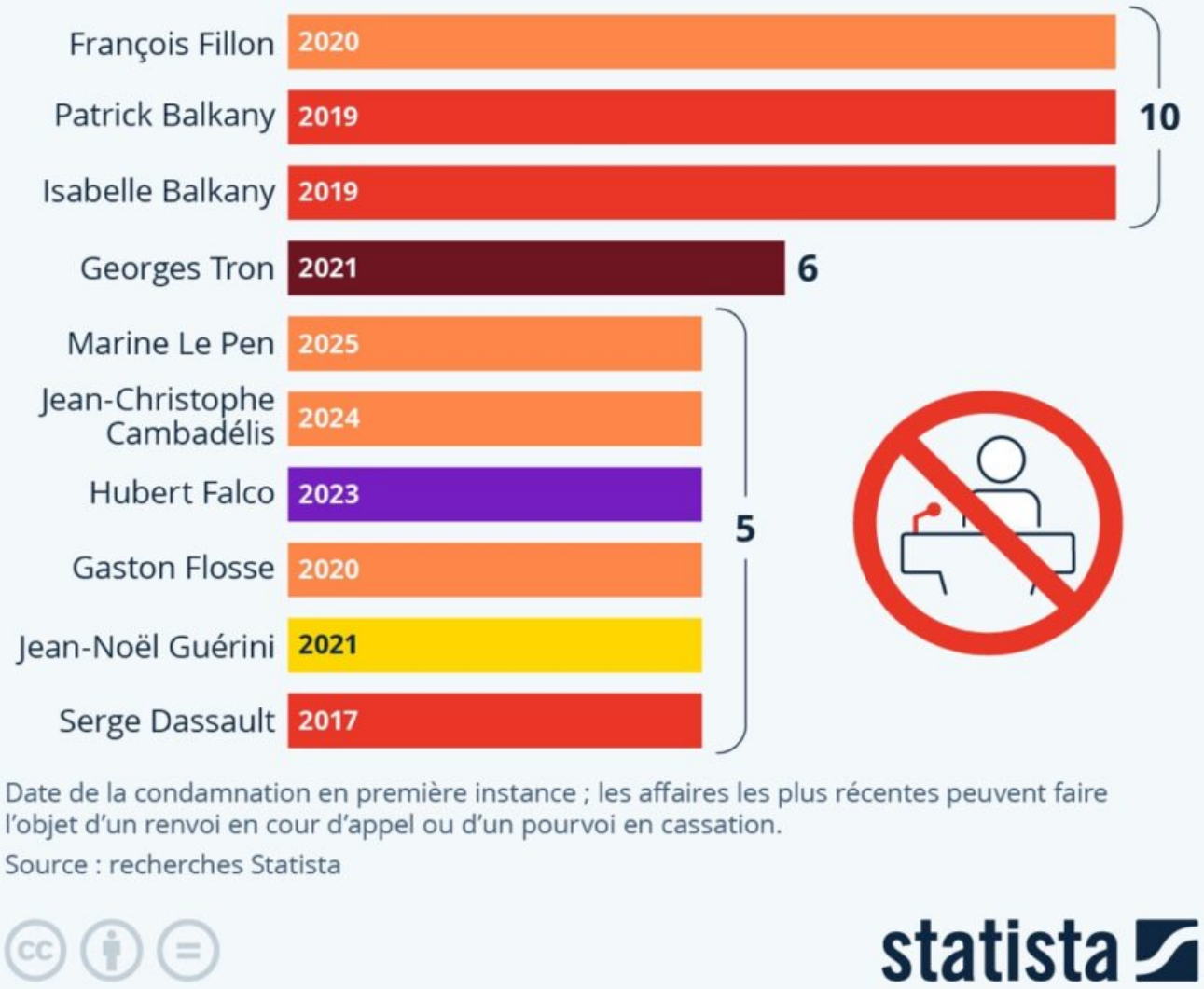
Inéligibilité : les plus longues peines récemment tombées

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 2 avril 2025

Inéligibilité : les plus longues peines récemment tombées

Principales peines d'inéligibilité en droit français (5 ans ou plus) prononcées entre 2017 et 2025



Date de la condamnation en première instance ; les affaires les plus récentes peuvent faire l'objet d'un renvoi en cour d'appel ou d'un pourvoi en cassation.

Source : recherches Statista

statista

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 2 avril 2025

Lundi 31 mars, Marine Le Pen, ainsi que 23 coaccusés, ont été reconnus coupables de détournement de fonds publics dans l'affaire des assistants parlementaires des eurodéputés du Front national (devenu Rassemblement national). Le tribunal correctionnel de Paris a condamné l'ancienne présidente du RN à une peine de 4 ans d'emprisonnement (dont 2 ans ferme, aménageables avec un bracelet électronique), à 100 000 euros d'amende et à une peine d'inéligibilité de 5 ans, avec effet immédiat, ce qui devrait l'exclure de la prochaine élection présidentielle en 2027. La situation n'est pas encore totalement arrêtée car Marine Le Pen a décidé de faire appel de la décision, mais elle a peu de chance d'être réexaminée d'ici 2027.

Si Marine Le Pen s'est indignée d'une « décision politique » émanant d'un « système » visant à l'« empêcher d'être présidente de la République », elle est loin d'être la seule personnalité politique rattrapée par la justice et sanctionnée d'une peine d'inéligibilité de 5 ans (ou plus) ces dernières années. Comme le montre la liste présentée dans notre infographie, en 2019 et 2020, les époux Balkany et l'ancien Premier ministre François Fillon avaient chacun écopé de 10 ans d'inéligibilité, respectivement pour des affaires de fraude fiscale et de détournement de fonds publics. En 2021, l'ancien secrétaire d'État Georges Tron avait été condamné en appel à 6 ans d'inéligibilité pour viols et agressions sexuelles, et l'ex-sénateur Jean-Noël Guérini à 5 ans pour trucage de marchés publics. Plus récemment, en 2023 et 2024, l'ex-maire de Toulon Hubert Falco et l'ancien chef du Parti socialiste Jean-Christophe Cambadélis, ont eux aussi écopé d'une peine de 5 ans d'inéligibilité, pour des faits de manquements à la probité d'élu et de détournement de fonds publics.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !